
Un schéma directeur pour "Charleroi coeur de Ville" - 03/07/2008

Charleroi - L'échevin de l'Aménagement de Charleroi, Eric Massin (PS), a présenté jeudi à Charleroi la mission confiée au Bureau d'études Agora, qui est dorénavant chargé de mettre en place un "schéma directeur de Charleroi Coeur de Ville" : il s'agit de l'espace contenu sur 44 hectares, dans l'ancienne ville de Charleroi, et délimité par la petite ceinture (le R9) de Charleroi.

L'échevin Massin a rappelé ce qu'avaient été les étapes précédentes de cette mise en oeuvre, Charleroi manquant, a-t-il dit, de véritable plan d'urbanisation après les grandes étapes qu'avait connues la ville. D'où la nécessité d'installer une charte urbaine, qui concerne tant les grandes orientations que les voiries, le mobilier urbain et les espaces verts.

Le responsable du Bureau d'études Agora, qui a été chargé de l'élaboration de ce schéma directeur, a rappelé la nécessité de ce travail : outre les travaux actuellement menés en vue de l'élaboration de centres commerciaux, il existe des bâtiments appelés à disparaître (comme l'actuel Hôpital civil, au profit du grand hôpital de Lodelinsart), ou des espaces à remodeler.

Le bureau Agora, qui occupe près de trente personnes et qui collaborera avec un cabinet d'avocats spécialisé dans le partenariat public-privé, étudiera "l'intra-muros" de Charleroi, en vue d'y créer des espaces multifonctionnels. Il s'agira de prendre en compte des situations existantes, et d'élaborer un projet global, qui fera l'objet d'une maquette en 3D, à présenter à la fin de cette année 2008.

Le même bureau d'études est déjà impliqué dans l'élaboration du schéma de la "Porte Ouest", l'entrée de Charleroi par la route de Mons, à Marchienne-au-Pont, et son responsable a expliqué qu'il s'agirait, pour ce nouveau schéma directeur, d'intégrer ce qui a déjà été mis au point par ailleurs, et de le coordonner.

L'étude va seulement débiter, mais des lignes directrices existent. Elles concernent la disparition de taudis, la réaffectation de surfaces en passe d'être modifiées, l'aménagement des places du Manège, de la Digue et Albert Ier, le nécessaire équilibre entre le logement et l'économie, et la mise en place d'un plan lumière, destiné à mieux mettre en valeur des endroits remarquables de Charleroi.

Il s'agit, a encore indiqué l'échevin Massin, d'un instrument dynamique de reconquête urbaine, et d'un document d'orientation destiné à mieux maîtriser l'espace urbain.

(Belga)